

**ARRETE**  
**permanent de délégation de signature**

Le Maire de la commune de Weyersheim

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-19 ;

**CONSIDERANT** que le Maire peut donner sous sa surveillance et responsabilité par arrêté, délégation de signature à son Directeur Général des Services ;

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup> :**

De donner délégation permanente de signature à Madame Sandrine ANDRÉ, Attachée Principale, née le 23 mai 1972 à Strasbourg (Bas-Rhin), domiciliée à Weyersheim – 27a, rue de la Dîme, exerçant les fonctions de Directeur Général des Services pour les matières suivantes :

• En cas d'absence du Maire ou d'empêchement :

1. Correspondances courantes relevant des attributions de la direction ;
2. Actes de gestion du personnel ;
3. Actes relatifs à la formation du personnel ;
4. Actes relatifs à la gestion des dossiers sociaux du personnel ;
5. Bons de commande, devis, demandes de prix dans la limite d'un montant unitaire de 1 500 € H.T. ;
6. Les ampliations, copies et extraits conformes, d'arrêtés et de décisions concernant les matières relevant des attributions de la Direction,
7. Les expéditions conformes du registre des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux,

**Article 2 :**

Madame Sandrine ANDRÉ, Attachée Principale, est autorisée en mon nom Madame Sylvie ROEHLLY et pour le compte de la commune de Weyersheim de déposer plainte auprès de la gendarmerie pour tous les faits pouvant être portés devant la justice.

**Article 3 :**

Cette délégation sera exercée sous notre surveillance et responsabilité.

**Article 4 :**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :**

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Président du Tribunal de Proximité de Haguenau,
- SGC Haguenau,
- Gendarmerie pour l'article 2,
- L'intéressée.

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune et affiché en mairie de Weyersheim.

**SPECIMEN DE SIGNATURE**

*A-*

Fait à Weyersheim, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Maire  
Sylvie ROEHLLY

